

# ÉVÉNEMENT

## - QUELLE AGGLOMÉRATION LYONNAISE VOULONS-NOUS ?



Penser l'aménagement à l'échelle de l'agglomération

Placée sous la responsabilité du Grand Lyon, la modification ou « révision » de l'actuel droit des sols (POS) est lancée. La loi ayant changé, le POS s'appellera désormais **PLU** (Plan local d'urbanisme). Tout au long de la démarche, vous trouverez des documents d'information dans votre Mairie et, à partir de la rentrée prochaine, des réunions publiques se tiendront dans chaque commune et arrondissement du Grand Lyon. Attention ! le PLU est un document important, il dessine l'agglomération de demain. Interview de **François-Noël Buffet**, Vice-Président du Grand Lyon en charge de l'urbanisme.

Comment définissez-vous le PLU ?

**François-Noël Buffet** : C'est un outil qui sert à organiser l'aménagement du territoire de l'agglomération. Il indique les règles que devront respecter les constructions qui sortiront de terre, - les immeubles neufs, les maisons, les bâtiments pour les activités économiques etc.-mais aussi les dispositions pour protéger les nombreux espaces verts situés sur les 55 communes qui composent le Grand Lyon.

Est-ce un outil important ?

**F.-N. B.** : Oui, car il traduit des grands choix d'aménagement et met en application la vision de l'agglomération que je souhaite pour le Grand Lyon. Il exprime une volonté qui devrait, à mon sens, privilégier la qualité de vie. Les règles définissant les aménagements devraient être calées sur les besoins et les désirs des habitants : lieux de vie agréables, présence d'espaces verts ou de jardins publics, stationnement et circulation aisés, école et différents services pas trop loin du logement...

Quel est le rôle du Grand Lyon ?

**F.-N. B.** : Le Grand Lyon a la charge d'élaborer le PLU. Cette responsabilité est légitime, car pour mettre en œuvre cette volonté de bien-être urbain, nous devons travailler à l'échelle des 55 communes du Grand Lyon. En effet, si nous souhaitons conserver des espaces naturels, il faut admettre la nécessité de développer la ville

en priorité là où elle existe déjà pour ne pas consommer abusivement des espaces vierges. De même, si tels ou tels secteurs bénéficient d'un certain type de développement économique, il n'est pas nécessaire de multiplier les sites concurrents. En partenariat avec les communes, nous devons envisager l'agglomération comme un tout.

La concertation qui démarrera bientôt aura aussi pour but de sensibiliser les citoyens au fait que la qualité de vie sur leur commune ou arrondissement est liée à celle du reste de l'agglomération. <



**Le logo du PLU illustre quatre grandes questions d'urbanisme que le PLU devra traiter de manière équilibrée : l'environnement, les déplacements, l'économie et le développement de la ville.**

### CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

#### →CALENDRIER

#### Printemps et été 2003

Information des citoyens sur les enjeux du futur PLU.

#### Automne et hiver 2003

Réunions publiques dans toutes les communes et arrondissements du Grand Lyon.

#### Printemps 2004

Restitution de la concertation.

#### Automne 2004

Enquête publique.

#### →PRINCIPAUX OUTILS

Durant toute la durée de la concertation, chaque Mairie disposera d'un « **point PLU** » où le public pourra s'informer sur l'état d'avancement de la démarche. Des documents approfondis seront consultables et des magazines (les Zooms) seront en libre service.

Une déclinaison internet de ces informations ainsi qu'une boîte aux lettres électronique seront mises en place sur le site du Grand Lyon. Des réunions publiques de débat sur le PLU seront organisées dans chaque commune et arrondissement du Grand Lyon.